

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, du Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale et du Code de l'environnement, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisation avec création de voiries.

Le demandeur est la **sa DUFERCO WALLONIE** dont les bureaux se trouvent à La Louvière, rue Anna Boch, 34.

Le terrain concerné est situé à TERTRE, rue de Boussu, rue du Progrès et cadastré Saint-Ghislain, division 3, section D n° 607n6, 607v2, 607f5, 607m6 et 596x2

Le projet consiste en le **réaménagement du site dit « Escoyez » avec division des parcelles en 45 lots et création de voiries.**

Le présent projet est soumis à enquête publique pour les motifs suivants :

- Application de l'article D.29-3 2° du Livre I du Code de l'environnement (projet de lotissement comprenant une superficie de 2ha et plus)
- Application de l'article R .IV.40-1, §1^{er}, 7 du CoDT renvoyant au décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale
- *Ecarts au Schéma d'orientation local : Réorganisation différente de l'espace près de la rue de Varsovie - Réorganisation de la voirie en cul-de-sac et des types de logements - Remplacement d'une zone d'habitat collectif par de l'habitat unifamilial près de la rue de Boussu - suppression d'espaces de parking en voirie - Réorganisation de la coulée verte et des cheminements piétons - Modification de la densité (supérieure au SOL) avec augmentation du ratio appartements/maisons unifamiliales pour la ZACC - Immeubles à toitures plates - non-imposition des toitures végétalisées - Augmentation des profondeurs constructibles maximales - Non alignement des fronts de bâtisse des immeubles au domaine public - Implantation exceptionnelle de maisons isolées ou groupées par deux - Modification des superficies de parcelles pour les logements unifamiliaux - Réduction des impositions concernant les locaux vélos - Non-imposition des locaux poubelles pour l'habitat collectif*

L'autorité compétente est le Fonctionnaire Délégué.

Le projet est soumis à étude d'incidences.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial, de l'article 24 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et de l'article D.29-7 du Code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart, les jours ouvrables de 7h15 à 13h15 jusqu'au 21/08/2020, de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15 à partir du 24/08/2020 et les 24/08/2020 et 14/09/2020 jusqu'à 20h.

En raison des mesures sanitaires, les consultations se font uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24h à l'avance, auprès du Service des Travaux - téléphone : 069/59.00.65 - mail : patrick.dujardin@bernissart.be

L'enquête publique est ouverte le 17/08/2020 et clôturée le 16/09/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : patrick.dujardin@bernissart.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service des Travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service des Travaux, rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart, le 16/09/2020, à 11h00.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du :

- Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage 16 à 7000 Mons - Tél : 065/32.80.11
- Service des Travaux, rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart - Tél : 069/59.00.65

Le 11/08/2020,

La Directrice générale,
Véronique BILLOUET



Le Bourgmestre
Roger VANDERSTAETEN